



Accord JEFTA : l'UE et le Japon sont parvenus à un accord de principe

Rappel : les négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et le Japon (JEFTA) ont été lancées officiellement le 25 mars 2013, après la publication d'une étude d'impact sur le futur accord de libre-échange en juillet 2012.

La 18^{ème} cycle de négociations a eu lieu à Tokyo en avril 2017. Les deux parties ont énoncé à plusieurs reprises leur volonté de conclure les négociations de l'accord fin 2017 en vue d'une entrée en vigueur en 2019.

Par ailleurs, un accord de partenariat stratégique entre l'UE et le Japon est en cours de négociation parallèlement à l'accord de libre-échange.

*

Le 6 juillet dernier, l'Union européenne et le Japon sont parvenus à un [accord de principe](#) sur les principaux éléments de l'accord de partenariat économique projeté.

Le Japon est l'un des plus grands marchés pour les exportations européennes en volume: chaque année, les entreprises européennes exportent vers le Japon 58 milliards d'euros de biens. Les relations commerciales entre l'Union Européenne et le Japon sont traditionnellement caractérisées par d'importants excédants commerciaux au bénéfice du Japon avec des exportations vers l'UE, estimées à 66 milliards d'euros pour les biens.

Par ailleurs, le Japon est le deuxième partenaire commercial de l'Union en Asie après la Chine. Ensemble, l'Europe et le Japon représentent plus d'un tiers du PIB mondial. Le Japon reste un partenaire commercial majeur pour l'UE, et de son côté, l'Europe est un marché très important pour le Japon avec des importations du Japon vers l'UE, notamment dominées par les machines, machines électriques, véhicules à moteur, instruments optiques et médicaux, et les produits chimiques.

Aujourd'hui, les entreprises japonaises et européennes sont confrontées à de nombreuses barrières commerciales lorsqu'elles exportent vers le Japon ou vers l'Europe ce qui rend la concurrence plus difficile. Un accord de libre échange entrainera principalement la réduction et même la suppression de ces barrières, et facilitera la circulation des biens et des services entre les deux partenaires commerciaux.

Du côté européen, le secteur agroalimentaire sera le plus grand gagnant d'un tel accord. Selon des estimations, au total, 85% des produits agroalimentaires de l'UE pourront entrer au Japon sans droits

de douane, même si après une période de transition dans certains cas. En général, le Japon s'engage à libéraliser 91% de ses importations en provenance de l'UE à l'entrée en vigueur de l'accord. A l'expiration de la période transitoire, 99% de ses importations en provenance de l'UE seront libéralisées tandis que les importations restantes (1%) le seront partiellement au travers de quotas et de réductions tarifaires (dans l'agriculture).

En retour, l'UE est prête à faire d'importantes concessions au bénéfice des exportateurs japonais dans la mesure où le niveau global de libéralisation de l'UE sera à terme de 99% et dès l'entrée en vigueur de l'accord de 96%. Dans le secteur automobile, les échanges seront complètement libéralisés dans les sept prochaines années.

Les intérêts du Japon dans l'industrie agroalimentaire seront également protégés dans la mesure où le riz et les algues ne feront pas l'objet d'une libéralisation.

Le Desk Japon et l'équipe du Département Douanes et Commerce International (DCI), basée à Paris et à Bruxelles, de DS Avocats suivent de près l'avancement des négociations de ce projet d'accord ambitieux et sont à votre disposition pour vous présenter les avantages et les enjeux d'un tel accord de manière plus détaillée.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Reiga SHIMIZU

Responsable du Desk Japon

shimizu@dsavocats.com

Jean-Marie SALVA

Avocat associé, Département DCI

salva@dsavocats.com

LES BRÈVES

www.dsavocats.com

Savoir,
Faire

DS
AVOCATS

Les Brèves ont pour but de donner un aperçu des développements juridiques récents. Leur contenu n'exprime pas un avis juridique et ne saurait se substituer à une consultation juridique.